

DÉCISION DU MAIRE N° 2023-62/Musée du 14/04/2023

8.9. Culture

Le Maire,

Vu les articles L. 2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 7 du 28 mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,
Vu les propositions présentées par le Musée municipal,
Vu les devis consultés pour les différentes manifestations,

DÉCIDE

Article 1^{er} : Dans le cadre des animations mises en place au Musée d'archéologie et d'histoire locale de Denain, la ville de Denain organisera 3 prestations :

- **Samedi 6 mai 2023** : Atelier Fleurs de Bach « Venez créer votre élixir », sur le thème des émotions dans l'art, animé par Aurélie Flamey de Ora. Le coût de la prestation s'élève à 403,20 euros TTC.
- **Vendredi 3 juin 2023** : Spectacle interactif Steampunk « Les Voyages Extraordinaires du Désordre Basilien, duels d'ombrelles et duels de thé » proposé par LG Création – 665 rue Berthelot 59220 Denain. Le coût de la prestation s'élève à 270,24 euros TTC.
- **Mercredi 14 juin 2023** : Atelier de création d'une maquette d'un haut-fourneau, animé par Sarah Gallet d'Interleukin - 8 boulevard Léopold Defays 59300 Valenciennes. Le coût de la prestation s'élève à 326 euros TTC.

L'entrée pour ces manifestations est gratuite.

Article 2 : Les contrats et autres documents relatifs à l'organisation de ces manifestations seront signés par mes soins.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

DENAIN, le 14 avril 2023

Par délégation du Maire

E. CHERRIER

Anne-Lise DUFOUR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le
et de la publication le